



Loi d'Orientation Agricole : une avancée pour la bio mais la vigilance reste de mise

Après des mois de discussions et de revirements, la Loi d'Orientation Agricole (LOA) marque une avancée pour l'agriculture biologique. Le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine salue le fait de voir la bio réaffirmée dans les grandes orientations agricoles françaises, avec des engagements clairs sur les surfaces, la formation et l'installation des futurs agriculteurs en bio.

Une reconnaissance bienvenue du rôle de la bio dans la transition agricole

La version finale du texte réintègre des avancées majeures :

- L'inscription de l'objectif de 21 % de surfaces bio en 2030 dans le Code rural, garantissant une cohérence avec les autres politiques publiques environnementales, telles que la Stratégie Nationale Biodiversité et la Planification Écologique.
- L'intégration de la bio dans les programmes de formation agricole, pour mieux préparer les futurs agriculteurs aux défis de notre époque.
- Une reconnaissance de la bio comme cap prioritaire pour l'installation, sachant que près de 50 % des nouvelles installations agricoles se font en bio.

Ces éléments donnent une base juridique solide pour renforcer la place de la bio dans les politiques de formation, de recherche, d'installation et de transmission.

Le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine, un acteur déjà engagé pour la formation des agriculteurs de demain

La reconnaissance de la nécessité d'un enseignement renforcé en matière de pratiques agroécologiques rejoint l'engagement de longue date de Bio Nouvelle-Aquitaine sur ce sujet. À l'occasion de la 13ème édition du Mois de la Bio, en novembre dernier, nous avons organisé 23 journées dédiées aux établissements de formation, réunissant 473 étudiants issus de 28 établissements d'enseignement agricole régionaux.

Fort de cette expérience, notre réseau est prêt à aller plus loin pour accompagner les enseignants et futurs installés : ouvrir encore plus largement les portes de nos fermes adhérentes, renforcer nos partenariats avec les établissements agricoles et faciliter la transmission des savoirs agronomiques spécifiques à la bio.



Un signal positif pour l'avenir, mais il reste des batailles à mener

Si la bio a retrouvé sa place dans la LOA, certains éléments du texte appellent à une vigilance légitime. L'ajout du principe de "viabilité économique des exploitations" comme condition préalable à certaines mesures interroge. Cette notion, encore floue, pourrait à terme limiter l'accès aux aides et dispositifs de soutien pour certaines fermes bio, alors que leur rentabilité est souvent conditionnée à des marchés stables et des politiques publiques ambitieuses.

De plus, la loi entérine le principe de "pas d'interdiction sans solution économiquement viable" pour les produits phytopharmaceutiques. Ce choix politique pourrait freiner l'interdiction de pesticides dangereux, alors même que 60 000 fermes bio en France prouvent chaque jour qu'il est possible de produire autrement.

Le compromis trouvé en commission mixte paritaire est une avancée pour l'agriculture biologique. Il donne des leviers pour inscrire plus de bio dans les politiques agricoles et environnementales des années à venir.

Bio Nouvelle-Aquitaine s'engage à poursuivre son travail aux côtés des acteurs de la formation, des agriculteurs et des institutions pour que ces engagements deviennent des réalités sur le terrain.

À propos de bio Nouvelle-Aquitaine

La Fédération Régionale d'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine, agit pour le développement d'une agriculture et d'une alimentation d'intérêt général, la création de valeurs économiques, environnementales et sociales au sein de nos territoires.

Alliance des producteurs bio, des professionnels engagés, des acteurs institutionnels, économiques et sociaux, nous œuvrons de la production à la consommation pour promouvoir l'AB et toutes ses filières.

